

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 22 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 V. 356** Vœu relatif à la gestion des ressources humaines à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal ;**

Considérant que la Direction de la Jeunesse et des Sports compte 2 621 agents, dont 128 de catégorie A, 632 de catégorie B et 1 861 de catégorie C (Source : Bilan social 2015) ;

Considérant que ces agents représentent une dépense de 114, 4 millions d'euros pour la Ville de Paris, soit environ 5 % de l'ensemble de la masse salariale ;

Considérant que la DJS a connu une réforme structurelle d'ampleur, effectivement mise en œuvre début 2016, avec la création de dix circonscriptions dotées de compétences renforcées aux niveaux managérial, technique et sportif ;

Considérant que le contrat d'objectifs et de performance de la DJS pour 2016 indiquait que la direction mettrait en place un plan d'actions à partir des résultats de l'analyse de cette nouvelle organisation territoriale ;

Considérant que ce plan d'actions devait être soumis fin 2015 au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

Considérant par ailleurs qu'il ressort du bilan social 2015 :

- que 70 % des agents de la DJS habitent Paris et la petite couronne,
- que près de 10 % ont 60 ans et plus,
- que le taux d'absence global à la DJS est de 9,85 % et que le taux d'absence compressible est de 5,66 %
- que l'essentiel des absences compressibles provient de maladies ordinaires (4,21 %) ;

Considérant que le contrat d'objectifs et de performance de la DJS pour 2016 faisait état de cette hausse des maladies ordinaires dans l'absentéisme de la direction ;

Considérant que l'absence des agents de la DJS implique trop souvent la fermeture des équipements sportifs municipaux, ou bien le maintien de l'équipement ouvert mais dans des conditions de fonctionnement dégradées, notamment s'agissant de sécurité ;

Considérant en outre la proportion des agents de la DJS approchant de l'âge de la retraite ;

Considérant enfin que la résidentialisation des clubs sportifs récemment initiée par la Mairie de Paris, si elle permet d'étendre les horaires de fonctionnement des équipements, ne répond pas aux problèmes de gestion des personnels de la DJS ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Jean-François LEGARET, M<sup>mes</sup> Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BÜRKLI, MM. Philippe GOUJON, Claude GOASGUEN, M<sup>me</sup> Brigitte KUSTER et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris précise :

- les axes du plan d'action mis en place à la DJS à la suite de la réforme organisationnelle de la DJS,
- l'impact de l'absentéisme des agents de la DJS sur le fonctionnement des équipements sportifs parisiens, notamment lorsqu'il génère leur fermeture,
- les mesures que la Ville prend pour remédier à l'absentéisme à la DJS et pour permettre aux équipements de fonctionner dans des conditions optimales.